

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF - OPTION 1

Séance du 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de Mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Le Montet à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Noyant</u>	PETIOT Yves MESMIN Christian	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
<u>Rocles</u>	GUILLOT Thierry	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane

Absent excusé : Mme LACOURT Véronique

Absent :

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

*Suppléant

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de Mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LE MONTET, sous la présidence de M. DETERNES Alain, Président du SYNDICAT MIXTE RIVE GAUCHE ALLIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	7	Pour : Contre : Abstentions :

Etai(en)t présents :

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
24 février 2025

Date d'affichage
24 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

DEL20250314022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2024 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à LE MONTET

Le Président DETERNES Alain

